

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 26 janvier 2021

Présents : MM Bruno LAMBERT, Bourgmestre-Président ;  
Firmin NDONGO ALO'O, Pierre-Emile TASSIER,  
Béatrice FAGOT, ~~Christine MORMAL~~ (Excusée),  
Echevins ;  
Florent DESCAMPS, ~~Damien LALOYAUX~~,  
~~Thibaud LECUT~~, Jacquy COLLIN, Claudette  
SOTTIAUX, Vinciane MATHIEU,  
Georgette GUIOT, Boudewijn LUST,  
Françoise COLINET ;  
Serge DELAUW, Geoffrey LEURQUIN,  
~~Vincent DINJAR~~ (Excusé) ;  
Geoffrey BORGNIET, ~~Lue GERIN~~ (Excusé) ;  
Conseillers communaux ;  
L. STASSIN, Directrice générale,

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 15 décembre 2020 – Approbation
2. Courriers Tutelle – Information
3. Augmentation de capital par apport de créance – Approbation
4. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer – Adoption
5. Mise à disposition d'une salle – Cours de Psychomotricité - Salle de SOLRE-SAINT-GERY
6. Octroi des subventions en nature – Approbation
7. Contrôle de l'utilisation des subventions en numéraire octroyées – Liquidation des subventions
8. Taxes communales – Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 – Approbation
9. Patrimoine – Vente du matériel usagé de l'ancien abattoir de la Ville de Beaumont – Délibération du Conseil communal du 24 novembre 2020 – Rectification
10. Communication du Bourgmestre

*Monsieur le Bourgmestre-Président, B. LAMBERT, ouvre la séance*

**1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 15 décembre 2020 – Approbation**

Le conseil communal approuve le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 15 décembre 2020 à l'unanimité.

*Messieurs les Conseillers, D. LALOYAUX et T. LECUT intègrent la séance.*

**2. Courriers Tutelle – Information**

Le Conseil communal prend acte des courriers de la Tutelle :

- Du 14 décembre 2020 relatif à la délibération du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2021, le taux de centimes additionnels au précompte immobilier (2.600 centimes additionnels. Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire.
- Du 14 décembre 2020 relatif à la délibération du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2021, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt sur les personnes physiques (8,8%). Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire.
- Du 23 décembre 2020 relatif à la délibération du 21 octobre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché public de travaux ayant pour objet « Travaux d'assainissement du sol pour 3 sites (Renlies – Leugnies – Beaumont (Abattoir)) – 2<sup>ème</sup> relance » est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle.
- Du 24 décembre 2020 relatif à la délibération du 18 novembre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « Entretien 2020 de voiries en pavés – Impasse Mercier et Rue Petite – Lot 1 (réfection complète de l'impasse Mercier) et Lot 2 (Réfection des pavages de la Rue Petite) ». Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire. Néanmoins, une remarque est stipulée sur le fait que le marché a été limité à 2 niveaux de sous-traitance alors que pour les marchés de travaux classés en catégorie la chaîne de sous-traitance ne peut comporter plus de trois niveaux.
- Du 24 décembre 2020 relatif à l'approbation de la délibération du 24 novembre 2020 par laquelle le Conseil communal de Beaumont établit, pour l'exercice 2021, une taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés, à l'exception de l'article 8 (**Article 8** : En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, conformément à l'article 298 du Code des impôts sur les revenus 1992, un rappel sera envoyé au contribuable. Ce rappel se fera par courrier recommandé. Les frais postaux de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais seront également recouverts par la contrainte prévue à l'article L3321-8bis du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).
- Du 30 décembre 2020 relatif à la délibération du 18 novembre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « Fourniture de gasoil de chauffage pour les bâtiments communaux, le CPAS, la RCA et les Fabriques d'Eglise pour 2021 ». Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire.
- Du 30 décembre 2020 relatif à la délibération du 25 novembre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « Entretien des voiries de l'entité 2020 – Lots 1 à 4 ». Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire.
- Du 31 décembre 2020 relatif à la délibération du 18 novembre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « Acquisition de carburant par cartes magnétiques avec gestion en ligne des consommations pour 2021 conjointement Ville et CPAS ». Cette décision n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire.

### **3. Augmentation de capital par apport de créance – Approbation**

*Monsieur le conseiller Serge DELAUW trouve que cette demande est en contradiction avec le coût vérité. Le citoyen paye des charges qui sont répercutées sur le coût vérité. Pour la commune, on devrait récupérer une dépense non faite et finalement celle-ci sera annulée. Cela ne profitera pas au citoyen. Le groupe ARC est contre.*

*Le Président trouve que IPALLE aurait dû demander au conseil communal la recapitalisation avant de la décider unilatéralement au CA. Visiblement le droit commercial autorise IPALLE à procéder de la sorte. Il faut souligner aussi que certaines années ont été bénéfiques pour la commune qui a récupéré des créances à charge de IPALLE.*

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article L 1122-30 ;

Vu l'affiliation de notre commune à l'intercommunale IPALLE ;

Vu la lettre du 26 juin 2020 de cette Intercommunale nous transmettant les déclarations de créance relatives aux adaptations des cotisations 2019 pour les services de traitement du déchet municipal sur notre unité de valorisation énergétique et de gestion des recyparcs et collectes sélectives ;

Considérant qu'en ce qui concerne le traitement du déchet communal, la diminution des coûts entraîne un financement excédentaire et par conséquent un ajustement à la baisse du coût réel : à ce titre, une déclaration de créance en faveur de la Ville d'un montant de 27.714,26€ est émise par l'Intercommunale IPALLE laquelle propose vu la situation financière du secteur des recyparcs, d'affecter la dite somme au financement d'une augmentation de capital au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 25.067,70€ ;

Sur proposition du Collège communal ;

D E C I D E à raison de 14 oui et 2 non (ARC),

**Art. 1<sup>er</sup>** : de marquer son accord pour prendre en charge une augmentation de capital de 25.067,70€ pour l'année 2020 pour le secteur des recyparcs de l'Intercommunale IPALLE ;

**Art. 2** : que cette somme sera défalquée automatiquement par l'Intercommunale IPALLE du montant de remboursement des cotisations 2020 ;

**Art. 3** : qu'expéditions de la présente délibération seront transmises aux Services des Travaux et des Finances et à Monsieur le Directeur Financier f.f et à l'Intercommunale IPALLE.

#### **4. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer – Adoption**

*Monsieur le conseiller communal Geoffrey BORGNIET demande pourquoi le CPAS n'a pas répondu aux appels à projet en matière de denrées alimentaires.*

*Monsieur le Président du CPAS indique que le CPAS poursuit déjà des initiatives en ce domaine de sorte que vu les critères de l'appel à projets, le CPAS avait peu de chances d'être repris.*

*Monsieur le conseiller communal Serge DELAUW s'étonne que le rapport sur les synergies intervient maintenant alors que le CPAS a d'ores et déjà voté son budget. Monsieur Le Président du CPAS, Florent DESCAMPS, répond que le rapport sur les synergies a été voté en séance du Conseil de l'Action Sociale avant le vote sur le budget CPAS.*

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-34 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26bis § 6 de la Loi Organique des CPAS, stipulant que le Directeur général de la Commune et le Directeur général du Centre Public d'Action Sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale ;

Considérant que ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune ;

Vu le projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale dressé en date du 29 décembre 2020 par le Directeur général de la commune et le Directeur général du Centre Public d'Action Sociale ;

Considérant que ce projet de rapport doit être présenté au Comité de Concertation qui dispose d'une faculté de modification ;

Considérant la réunion du Comité de Concertation qui s'est déroulée le 11 janvier 2021 ;

Vu le PV de la réunion du Comité de concertation Ville-CPAS du 11 janvier 2021 ;

Considérant la présentation et le débat qui s'est déroulé lors de la réunion annuelle conjointe et publique du Conseil Communal de ce jour, au sujet du rapport sur l'ensemble des synergies, au cours de laquelle des modifications pouvaient être apportées ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter ledit projet de synergies par le Conseil Communal et par le Conseil de l'Action Sociale ;

Considérant que ledit rapport sera annexé au budget du Centre Public d'Action Sociale ;

Sur proposition du Collège Communal,

Décide à l'unanimité,

**Article 1** : D'adopter le projet de rapport de synergies tel que présenté en séance du Conseil Communal Ville-CPAS et lors de cette séance du Conseil Communal.

**Article 2** : De transmettre la présente délibération au CPAS à toutes fins utiles.

## **5. Mise à disposition d'une salle – Cours de Psychomotricité - Salle de SOLRE-SAINT-GERY**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu les articles L1122-30 et 1222-1 du Code de Démocratie locale de la Décentralisation ;

Vu la demande émanant du Cours de sport/danse ados et adultes, représentée par Madame Emmanuelle RENATO, domiciliée Rue Gérardont n° 17/1 à 6500 RENLIES, tendant à pouvoir occuper la salle Communale située rue les Ruelles à SOLRE-SAINT-GERY, le mercredi de 15 h 15 à 16 h 15 pour 1 h 00 de cours de psychomotricité pour les enfants de 3 à 5 ans, à savoir pour un montant de : 7,50 €/h.

Vu la Convention passée au Conseil communal du 25 août 2020, pour la mise à disposition de la salle de SOLRE-SAINT-GERY le mercredi de 14h 00 à 15h 00 pour une heure de cours de sport/danse ados et adultes ;

Sur proposition du Collège Communal ;

DECIDE à l'unanimité ;

**Article 1<sup>er</sup>** : le cours de sport/danse ados et adultes est autorisé à occuper la salle communale de SOLRE-SAINT-GERY, sise rue les Ruelles à 6500 SOLRE-SAINT-GERY, le mercredi pour un cours de psychomotricité pour les enfants de 3 à 5 ans, de 15 h 15 à 16 h 15 moyennant 7,50 €/h/sem.

**Article 2** : La Convention fera partie intégrante de la présente délibération.

**Article 3** : De transmettre la présente délibération et la convention au Directeur Financier f.f et à la Demanderesse.

**CONVENTION de mise à disposition  
d'une salle communale pour un cours de  
psychomotricité pour les enfants de 3 à 5 ans**

**Entre les Soussignés, d'une part,**

**La VILLE DE BEAUMONT** située Grand Place 11 à 6500 BEAUMONT, représentée par le Bourgmestre, Monsieur Bruno LAMBERT et la Directrice Générale, Madame Laurence STASSIN, ci-après dénommée le propriétaire,

**Et d'autre part,**

**Les cours de sport/danse pour ados et adultes**, représentée par Madame Emmanuela RENATO, domiciliée Rue Gérardont n° 17/1 à 6500 RENLIES, ci-après dénommé l'occupant,

Il est convenu,

**Article 1<sup>er</sup> : LE BIEN**

Le propriétaire met à disposition et sans caution de l'occupant, la salle « l'Espérance » de SOLRE-SAINT-GERY, située dans à la rue les Ruelles à 6500 SOLRE-SAINT-GERY

Le propriétaire supportera les charges inhérentes aux travaux du bâtiment.

**Article 2 : OBJET – Mise à disposition d'un local**

L'occupant s'engage à occuper les lieux UNIQUEMENT dans le cadre de son objet social.  
Il lui est interdit de louer voire de céder le local à d'autres personnes ou pour toute autre utilisation.

L'occupant s'engage à garantir une gestion saine, visant l'amélioration des conditions du service.

Il occupera la salle rue les Ruelles à 6500 SOLRE-SAINT-GERY, **le mercredi, de 15 h 15 à 16 h 15 (pour 1h de cours de psychomotricité enfants de 3 à 5 ans).**

Les conditions d'octroi des mises à disposition sont fixées de commun accord entre les parties.

En cas de modification des dates et heures d'occupation pour l'occupant, celui-ci est tenu d'informer et d'obtenir du Collège communal, son autorisation.

**Article 3** : L'occupant est redevable d'un loyer de **7,50 €/heure** de cours soit 7,50 €/semaine et 30 €/mois (7,50 € x 4) à verser sur le n° de compte de la Ville de BEAUMONT BE39 091000357919 avec la mention « Cours de psychomotricité enfants de 3 à 5 ans » – Salle de SOLRE-SAINT-GERY.

#### **Article 4 : DROITS ET DEVOIRS**

Le propriétaire se réserve le droit de visiter les lieux, afin de contrôler si ceux-ci sont utilisés en bon père de famille.

L'occupant s'engage à avertir le propriétaire de toute dégradation affectant le bien.

Il veillera à remettre en ordre et à nettoyer OBLIGATOIREMENT son local après chaque utilisation. Il est tenu de se munir de son matériel de nettoyage et des produits nécessaires à cet effet.

**Le protocole sanitaire COVID doit être appliqué**, à savoir les mesures d'hygiène à suivre :

- **Effectuer un nettoyage minutieux**, approfondi (avec un simple détergent, savon noir, savon de Marseille...) suivi d'une désinfection.
- **Pour la désinfection**, utiliser de préférence de l'eau de javel ou un produit désinfectant avec 70% d'alcool (qui permet une élimination du virus). A défaut, vous pourrez utiliser un produit désinfectant virucide avec une activité prouvée contre le SARS-CoV-2 et autorisé par le SPF Santé Publique.

Il devra veiller à limiter ses consommations énergétiques.

L'occupant remettra un calendrier des occupations en vue de la facturation.

#### **TOUT ABUS POURRA ETRE SANCTIONNE !**

En cas de non-respect des règles, une pénalité de **100 €** sera réclamée à l'occupant.

Une mise en demeure pourra être adressée en vue de mettre fin aux abus. A défaut de se conformer aux directives du propriétaire, la convention pourra être rompue.

## **Article 5 : RESPONSABILITE – ASSURANCES**

L'occupant souscrira à ses frais, toutes les polices d'assurance inhérentes à leurs activités.  
L'occupant communiquera au propriétaire, à sa demande, les preuves desdites polices d'assurances.

## **Article 6 : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée moyennant un préavis de trois mois signifié par l'une ou l'autre partie.

## **Article 7 : DUREE**

La présente convention est établie pour une durée indéterminée.

Fait à BEAUMONT, le 26 janvier 2021

**Pour la Ville de BEAUMONT,**

Pour le Conseil,

La Directrice Générale,

L. STASSIN

Le Bourgmestre,

B. LAMBERT

**Pour le Cours de psychomotricité  
pour les enfants de 3 à 5 ans,**

La Responsable,

E. RENATO

## **6. Octroi des subventions en nature – Approbation**

Le Conseil communal, réuni en séance publique

Vu les articles L1122-30 et L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu l'avis de légalité demandé au Directeur Financier f.f, en date du 7 janvier 2021 ;

Vu l'avis de légalité du Directeur Financier f.f, reçu le 18 janvier 2021 ;

Considérant que les Associations, ASBL, Comités et Groupes mentionnés ci-dessous, ont transmis dans le délai prévu les pièces justificatives pour l'année 2019 ;

Sur proposition du Collège communal,

DECIDE à l'unanimité ;

**Article 1** : la Ville de BEAUMONT a mis à la disposition des Associations, ASBL, Comités et Groupes mentionnés dans la liste ci-dessous et ci-après dénommés les bénéficiaires, un bâtiment, un local, un chapiteau et du matériel technique durant l'année 2019 ;

<u>NOM DE L'ASSOCIATION OU LA PERSONNE</u>	<u>TYPE MATERIEL PRETE OU SALLE MISE A DISPOSITION</u>	<u>ACTIVITE CONCERNEE ET DATE DE L'EVENEMENT</u>	<u>DATE DE LA DEMANDE</u>	<u>VALORISATION DU SUBSIDE EN NATURE</u>
<b>Comité des Aînés 3x20</b> Alice LESOIL	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Ateliers :</b> 25/02, 25/03, 29/04, 20/05, 24/06, 09/09, 30/09, 14/10, 28/10/2019	Début d'année 2019	50€ salle x9 = 450€ + 40€ charges énergétiques x9 = 360€  Total = <b>810€</b>
<b>Comité des Aînés 3x20</b> Alice LESOIL	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Goûters :</b> 24/01, 28/02, 21/03, 31/03, 18/04, 09/05, 20/06, 25/07, 29/08, 26/09, 24/10	Début d'année 2019	50€ salle x11 = 550€ + 40€ charges énergétiques x11 = 440€  Total = <b>990€</b>
<b>Rallye Sprint de SOLRE-SAINT-GERY</b> Eric POULET	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Réveillon de Nouvel An</b> 31/12/2019	05/02/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>260€</b>
<b>Comité des Fêtes de SOLRE-SAINT-GERY</b> Isabelle COLSON Noël DELHAYE	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Souper dansant Halloween</b> 31/10/2019	01/09/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>260€</b>
<b>Les STRATOS</b> Dominique COPPIN	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Souper et Belote</b> 18 et 19/10/2019	30/04/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b>300€</b>
<b>Les BOURGEOIS STOQUARTS</b> Thierry DUPUIS	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Souper de société</b> 05/10/2019	06/06/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>260€</b>
<b>Les Chiffres et les Lettres</b> Claude MOURUE Alain TELLIER	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Tournoi</b> 03/08/2019	Mars 2019	100€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>140€</b>
<b>IPALLE</b> Iza DEHON	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Campagne de prévention des déchets ménagers</b> 06/06/2019	10/10/2018	50€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>90€</b>
<b>FANFARE ROYALE L'UNION SOLRE-SAINT-GERY</b> Soraya WERION Carl ANTOINE	Salle de SOLRE-SAINT-GERY	<b>Festival de printemps</b> 20/04/2019	09/03/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>260€</b>



<b>SCOUTS</b> Jean-Yves SCOHY	<b>Salle de SOLRE- SAINT-GERY</b>	<b>Souper Spaghettis</b> 13/04/2019	25/11/2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b>260€</b>
<b>FOYER CULTUREL</b> Joëlle THONON	<b>Salle de SOLRE- SAINT-GERY</b>  <b>CHAPITEAU</b>	<b>Bal costumé des enfants</b> 09/03/2019  <b>9<sup>ème</sup> Marché d'automne</b> 20/10/2019	23/06/2018  12/05/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques = <b>260€</b>  + <b>625€</b>  Total = <b>885€</b>
<b>Jeunesse de LEUGNIES</b> Thibaud LECUT	<b>Salle de LEUGNIES</b>  <b>CHAPITEAU</b>	<b>Souper de la Jeunesse</b> 09/11/2019  <b>Ducasse</b> 13 et 14/07/2019	01/10/2019	150€ salle + 40€ charges énergétiques = <b>190€</b>  + <b>625€</b>  Total = <b>715€</b>
<b>ALE BEAUMONT</b> Christelle DUMOULIN	<b>Salle de LEUGNIES</b>	<b>Formation ATL</b> 17 et 18/10/2019	12/09/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b>130€</b>
<b>VIE ESEM</b> Laurent BREDUN	<b>Salle de LEUGNIES</b>	<b>Conférence</b> 03/10/2019	10/09/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques = <b>90€</b>
<b>VIE ESEM/MOC- CIEP</b> Gérard MAES Laurent BREDUN	<b>CENTRE CULTUREL</b>	<b>Rencontre des étudiants de rhétorique</b> 26/03/2019	28/02/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques = <b>90€</b>
<b>VIE ESEM</b> Gérard MAES Laurent BREDUN	<b>Salle de THIRIMONT</b>	<b>Débat sur les Elections européennes</b> 16/05/2019	08/04/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€) = <b>130€</b>  TOTAL : <b>310€</b>
<b>BEAUMONT Village du Livre</b> Guy GENIN Régis COLOMBIER	<b>CENTRE CULTUREL</b>	<b>Exposition Livres</b> 12 et 13/10/2019	21/04/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b>130€</b>
<b>Les GILLES de BEAUMONT</b> Benoît FONTENELLE	<b>Salle de BARBENCON</b>	<b>Souper des Gilles</b> 16 et 17/11/2019	11/06/2019	220€ + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b>300€</b>
<b>CERCLE HORTICOLE</b>	<b>CENTRE CULTUREL</b>	<b>Conférence/Réunion</b> 25/01/2019	17/01/2018	50€ salle x2 =100€

Michel WANTY	Salle de STREE	<b>Conférence/Réunion</b> 29/11/2019	17/01/2018	+ 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b><u>180€</u></b>
<b>CULS DE CHAUDRON</b> Loris NICOLAS	Salle de BARBENCON	<b>Soirée dansante</b> 28/09/2019	25/07/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>PETANQUE de BARBENCON</b> Thierry MORMAL	Salle de BARBENCON	Pétanque 15/08/2019	12/07/2019	75€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>115€</u></b>
<b>ENEO Amicale de Beaumont</b> Paul FELIX	Salle de STREE	Goûter de Noël 10/12/2019	29/04/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>90€</u></b>
<b>La Flèche de Strée</b> Maggy LUC	Salle de STREE	Dîner Colombophile 07/12/2019	19/02/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>LES ARLEQUINS</b> Sylvie DUTRY	Salle de STREE	<b>Souper</b> Carnaval 16/11/2019	12/02/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>LES TURLUPINS</b> Morgan HARMEGNIES	Salle de STREE	<b>Week-end des Turlupins</b> 08 au 10/11/2019	08/01/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques x3 (120€)  Total = <b><u>340€</u></b>
<b>REC BEAUMONT</b> Marc LECHAT	Salle de STREE	<b>Souper</b> annuel 26/10/2019	27/05/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>LES TROTTEUX SU L'ROC</b> Yvon MATHIEU	Salle de STREE	<b>Marche</b> des Trotteux 21, 22 et 23/09/2019	31/07/2018	75€ salle + 40€ charges énergétiques x3 (120€)  Total = <b><u>195€</u></b>
<b>Abbé MALOIR</b>	Salle de STREE	<b>Dîner</b> 01/09/2019	03/06/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>

<b>LES ARTS POUR TOUS</b> Monique WANSSART	Salle de STREE	<b>Exposition</b> des Arts de BEAUMONT 23/04 au 03/05/ 2019	02/01/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques x9 (360€)  Total = <b><u>580€</u></b>
<b>Comité des Fêtes de STREE</b> Antoine BERNARD	Salle de STREE  CHAPITEAU	<b>Souper</b> Stréfiflette 30 03 2019  <b>Ducasse</b> 10 au 13 05 2019 Magie de Noël 13 et 14 12 2019	21 10/2018  10/10/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques = <b><u>260€</u></b>  + <b>625€</b>  Total = <b><u>885€</u></b>
<b>PATRO Notre Dame de BEAUMONT</b> Loïc RIVEZ	Salle de STREE	Souper Patros mixte 16 03 2019	23 07 2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>PATRO Notre Dame de BEAUMONT</b> Loïc RIVEZ	Salle de THIRIMONT	Souper dansant et jeux de cartes week-end du 2 11 2019	01/07/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>LES BEAUFOUTOIS</b> Cindy BAUWENS	Salle de STREE	<b>Souper</b> 02 03 2019	07 02 2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>Amicale des Eleveurs</b> Lucette HERBAGE	Salle de STREE	<b>Souper</b> des éleveurs 23 02 2019	16 08 2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>CLUB DE JUDO</b> Xavier THERER	Salle de STREE	<b>Souper</b> du Club de judo 16 02 2019	11 12 2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>INSTITUT PARIDAENS</b> Johanne DARCHEVILLE Frédéric GEORGES	Salle de THIRIMONT	<b>Soirées d'improvisation théâtrale</b> 21/02 et 26/04/2019	30/01/2019	100€ salle x2 (200€) + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b><u>280€</u></b>
<b>Comité Sprint de THIRIMONT</b> Jean-Jacques COQUETTE	Salle de THIRIMONT	<b>Rallye Sprint</b> Thirimont 04 et 05/05/2019	07/03/2019	75€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b><u>155€</u></b>

<b>PAC</b> Geoffrey BORGNIET	Salle de THIRIMONT	<b>Marché</b> des saveurs du monde et du terroir 31/03/2019	25/02/2019	75€ salle + 40€ charges énergétiques x2 (80€)  Total = <b><u>155€</u></b>
<b>Asbl P2000 Thirimont-Beaumont</b> Emmanuel BRIQUET	Salle de THIRIMONT	<b>Souper</b> annuel du tennis de table 02/03/2019	06/11/2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>MOTEURS EN FÊTE</b> <b>Televie</b> Thierry WILLEMS	Salle de THIRIMONT	<b>Souper</b> Moteurs en Fêtes 23/02/2019	09/01/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>Confrérie des Grands Gousiers</b> Luc VINCKE (Ariane MEUNIER/Nicole PETIT)	Salle de THIRIMONT	<b>Réunions</b> : 14/02, 14/03, 11/04, 09/05, 13/06, 11/07, 01/08, 08/ 09, 10/10, 04/11 2019	08/01/2019	50€ salle x 10 (500€) + 40€ charges énergétiques x 10 (400€)  Total = <b><u>900€</u></b>
<b>CLUB VOLLEY</b> Maria SANZO	Salle de THIRIMONT	Souper annuel du club 02/02/2019	20/09/2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>LES CONSPIRATEURS</b> Frédéric LUST	Salle de THIRIMONT	<b>Souper</b> 09/02/2019	2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>260€</u></b>
<b>CONFRERIE ROYALE SAINT-SEBASTIEN</b> Nancy RONSSSE	Salle de LEUGNIES	Dîner des Membres 28/01/2019	10/08/2019	150€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>190€</u></b>
<b>Comité TELEVIE</b> JF DORIGNAUX	Salle de STREE	Week-end Télévie Du 22 au 24/03/ 2019	15/10/2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques x 2 (80€)  Total = <b><u>300€</u></b>
<b>MINI-FOOT</b> Francis COPPIN	Salle de STREE	<b>Concours</b> Jeux de cartes et <b>Souper</b> 02 et 03/02/2019	06/02/2018	220€ salle + 40€ charges énergétiques x 2 (80€)  Total = <b><u>300€</u></b>

<b>LES MACARONS</b> Dorothy FIEVET	Salle de STREE	<b>Week-end des Macarons</b> 23, 24 et 25/07 2019	17/06/2019	220€ salle + 40€ charges énergétiques x3 (120€)  Total = <b><u>340€</u></b>
<b>Asbl B. SOLEX CLUB</b> Nicole PETIT	Salle de THIRIMONT	<b>Réunion</b> 12/05/2019	11/02/2019	50€ salle + 40€ charges énergétiques  Total = <b><u>90€</u></b>
<b>JEUNESE DE THIRIMONT</b> François DE GHESELLE	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Plein Air</b> Du 03/07 au 07/07/2019	05/05/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>ASBL LES GRAVELINOIS</b> Xavier VANLERBERGHE	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Buvette et petite restauration</b> Les 27, 28 et 29/09/2019	18/08/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>JEUNESSE DE BARBENCON</b> Luc GERIN	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Ducasse</b> Du 14 au 18/08/ 2019	10/05/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>COMMUNE DE FROIDCHAPELLE</b> Marielle PINPIN	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Finales de la Young Cup</b> Les 25 et 26/05/2019 et du 29/05 au 02/06/2019	5/04/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>COMMUNE D'ERQUELINNES</b> Christine DEFOY	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Festivité carnavalesque de Grand Reng</b> 07/04 au 09/04 2019 et 29/04 au 06/05/2019	29/01/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>COMITE DE BARBENCON</b> JM SNAUWAERT	<b>CHAPITEAU</b>	<b>Notte Romantica</b> 22/06/2019	4/04/2019	<b><u>625€</u></b>
<b>INSTITUT PARIDAENS</b> Mr TWOROWSKI	<b>Podium du CHAPITEAU</b>	<b>Festivité représentation théâtrale</b> du 27/04/2019	24/01/2019	<b><u>100€</u></b>
<b>Comité des 3x20</b> Jocelyne THIBAUX	Salle de BARBENCON  Salle de THIRIMONT	<b>Goûter</b> le 10/03/2019  <b>Goûter</b> le 7/04/2019	10/11/2018	50€ salle x 4= 200€ + 40€ charges énergétiques x4 = 160€  Total = <b><u>360€</u></b>

	Salle de SOLRE-SAINT- GERY	<b>Goûters</b> les 6/10 et 3/11/2019		
--	----------------------------------	---	--	--

**TOTAL Salles et Chapiteaux gratuits : 19.045€**

**MATERIEL TECHNIQUE PRETE LORS D'EVENEMENTS DIVERS**

**Valorisation pécuniaire :**

- 1 barrière Nadar **2,20€/jour**
- 1 barrière Heras **1,80€/jour**
- 1 panneau de signalisation **5€/jour**
- 1 lampe de chantier **1,30€/jour**
- 1 Container de 10 m<sup>3</sup> **350€/jour**

<b>Grand Feu de BARBENCON</b> Luc GERIN	10/03/2019	40 barrières Nadar 19 panneaux de signalisation 10 lampes de chantier	88€ 95€ 13€  Total = <b><u>196€</u></b>
<b>Carnaval de RENLIÉS</b> Baptiste MARCQ	09/03/2019	22 barrières Nadar 5 panneaux de signalisation 5 lampes de chantier	48,40€ 25€ 6,50€  Total = <b><u>79,90€</u></b>
<b>Marche Adeps PARIDAENS</b> Stany TWOROWSKI	21/03/2019	1 panneau de signalisation	<b><u>5€</u></b>
<b>La Brocante de La Marzelle</b> Bernard HERBAGE	01/09/2019	22 barrières Nadar 30 panneaux de signalisation 5 lampes de chantier	48,40€ 150€ 6,50€  Total = <b><u>204,90€</u></b>
<b>Fête des voisins à STREE</b> Stéphane SALVATO	01/06/2019	5 barrières Nadar 2 panneaux de signalisation	11€ 10€  Total = <b><u>21€</u></b>

<b>16<sup>ème</sup> Moteurs en Fête</b> Alain WILLEMS	14/04/2019	10 barrières Nadar 11 panneaux de signalisation	22€ 55€  Total = <b><u>77€</u></b>
<b>35<sup>ème</sup> journée de printemps</b> FOYER CULTUREL Joëlle THONON	10/06/2019	94 barrières Nadar 50 panneaux de signalisation 1 Container (10 m <sup>3</sup> ) Compteur électrique	206,80€ 250€ 350€ + Charges énergétiques Total = <b><u>806,80€</u></b>
<b>Club Motos -</b> Julien DRAUX	18 et 19/05/ 2019	30 barrières Nadar 10 barrières Heras 2 panneaux de signalisation	66€ x 2j = 132€ 18€ x 2j = 36€ 10€ x 2j = 20€  Total = <b><u>188€</u></b>
<b>NOTTE ROMANTICA</b> Jean-Marie SNAUWAERT	22/06/2019	40 barrières Nadar 4 panneaux de signalisation	88€ 20€  Total = <b><u>108€</u></b>
<b>3<sup>ème</sup> Brocante de STREE</b> Les Turlupins Morgan HARMEGNIES	08 et 09/06/ 2019	30 barrières Nadar 40 panneaux de signalisation	66€ x 2j = 132€ 200€ x 2j = 400€  Total = <b><u>532€</u></b>
<b>Fête de la Musique</b> <b>BEAUMONT</b> Isabelle COPPIN et Geoffrey BOUILLET	21,22 et 23/06/2019	Podium 100 barrières Nadar 70 panneaux de signalisation 15 lampes de chantier	400€ x 3j = 1200€ 220€ x 3j = 660€ 350€ x 3j = 1050€ 19,50€ x 3j = 58,50€  Total = <b><u>2968,50€</u></b>
<b>Apéro beaumontois</b> Tony et Jonathan CLERBOIS	14/07/2019	10 barrières Nadar 10 panneaux de signalisation	22€ 50€  Total = <b><u>72€</u></b>
<b>Ducasse de LEUGNIES</b> Thibaut LECUT	12,13 et 14/07/ 2019	50 barrières Nadar 20 barrières Heras 36 panneaux de signalisation	110€ x 3j = 330€ 36€ x 3j = 108€ 180€ x 3j = 540€  Total = <b><u>978€</u></b>

<b>Balade Gourmande de RENLIES + Marché d'automne</b> Belvédère Stéphanie GUIOT	20/10/2019	50 barrières Nadar 20 barrières Heras 60 panneaux de signalisation	110€ 36€ 300€  Total = <b><u>446€</u></b>
<b>Journée Printemps - Rando Cyclo</b> - rue de l'Abattoir Joëlle THONON	10/06/2019	8 barrières Nadar	<b><u>17,60€</u></b>
<b>Ducasse de BARBENCON</b> Pierre SNAUWAERT	Du 14 au 18/08/2019	80 barrières Nadar 20 barrières Heras 55 panneaux de signalisation 20 lampes de chantier	176€ x 4j = 704€ 36€ x 4j = 144€ 275€ x 4j = 1100€ 26€ x 4j = 104€  Total = <b><u>2052€</u></b>
<b>Confrérie St-Laurent des Culvérieniers</b> Loïc RIVEZ	05/10/2019	15 barrières Nadar 2 panneaux de signalisation 4 lampes de chantier	33€ 10€ 5,20€  Total = <b><u>48,20€</u></b>
<b>Endurance des Gravelinois</b> Mickaël SNAUWAERT	28 et 29/09/ 2019	20 barrières Nadar 20 panneaux de signalisation	44€ x 2j = 88€ 100€ x 2j = 200€  Total = <b><u>288€</u></b>
<b>Brocante Amicale des Pompiers</b> Philippe PETIT	13/10/2019	20 barrières Nadar 36 panneaux de signalisation 1 Container (10 m <sup>3</sup> ) Compteur électrique	44€ 180€ 350€ +Charges énergétiques Total = <b><u>574€</u></b>
<b>Ducasse de BEAUMONT</b> - Geoffrey BORGNIET	Du 4 au 7/10/ 2019	60 barrières Nadar 30 panneaux de signalisation Compteur électrique 6 lampes de chantier	132€ x 3 = 396€ 150€ x 3 = 450€ +Charges énergétiques 7,80€ x 3 = 23,40€  Total = <b><u>869,40€</u></b>
<b>Balade contée Halloween</b> OFFICE DU TOURISME Béatrice FAGOT	26/10/2019	30 barrières Nadar 30 barrières Heras	66€ 54€  Total = <b><u>120€</u></b>



<b>Cortège Halloween-</b> Comité des Fêtes de SSG Isabelle COLSON	31/10/2019	10 barrières Nadar 4 panneaux de signalisation	<u>22€</u> <u>20€</u> Total = <b><u>42€</u></b>
<b>13ème jogging de l'Athénée Royal de BEAUMONT-</b> Marie-Claire DUTRIEUX	23/11/2019	60 barrières Nadar	<b><u>132€</u></b>
<b>La Magie de Noël - VIVA FOR LIFE</b> Antoine BERNARD	13 et 14/12/2019	50 barrières Nadar 10 barrières Heras 35 panneaux de signalisation	47,80€ x 2 = 95,60€ 18€ x 2 = 36€ 175€ x 2 = 350€ Total = <b><u>481,60€</u></b>
<b>Rallye Sprint de SOLRE-SAINT-GERY</b> Eric POULET	21/07/2019	200 barrières Nadar 70 panneaux de signalisation	440€ 350€ Total = <b><u>790€</u></b>
<b>Rando 4x4-Télévie-THIRIMONT</b> Thierry WILLEMS	23/03/2019	8 barrières Nadar 2 panneaux de signalisation	17,60€ 10€ Total = <b><u>27,60€</u></b>
<b>Ducasse de STREE</b> Antoine BERNARD	Du 10 au 13/05/2019	70 barrières Nadar 24 panneaux de signalisation 6 lampes de chantier	154€ x 4 = 616€ 120€ x 4 = 480€ 7,80€ x 4 = 31,20€ Total = <b><u>1127,20€</u></b>
<b>Ducasse de RENLIES</b> Sylvain PETIT	21/08/2019	35 barrières Nadar 25 barrières Heras 40 panneaux de signalisation	<u>77€</u> <u>45€</u> <u>200€</u> Total : <b><u>322€</u></b>
<b>Soirée du P'tit Jésus - Jeunesse de THIRIMONT</b> François DE GHESELLE	20/12/2019	30 barrières Nadar 20 barrières Heras	<u>66€</u> <u>36€</u> Total = <b><u>102€</u></b>
<b>Comité Vag Paradise</b> Jérôme COQUETTE	01/09/2019	30 barrières Nadar 45 panneaux de signalisation	66€ 225€ Total = <b><u>291€</u></b>

<b>Portes Ouvertes Pompiers Philippe PETIT</b>	01/09/2019	150 barrières Nadar 40 panneaux de signalisation	330€ 200€  Total = <b><u>530€</u></b>
--	------------	---	--

**TOTAL Matériel Technique prêté gratuitement : 14.497,70€**

**OCCUPATION GRATUITE DE BATIMENTS MIS A DISPOSITION**

	<b><u>Adresse du bâtiment</u></b>	<b><u>Personne responsable</u></b>	<b><u>Valorisation selon le revenu cadastral</u></b>
<b>La Donnerie des Fourmis</b>	Chaussée de Mons 21 à BEAUMONT	Guy GENIN	<b><u>930,33€</u></b>
<b>Foyer Culturel</b>	Rue Mottoulle 7 à BEAUMONT	Jean-Marie SNAUWAERT	<b><u>419€</u></b> + Charges énergétiques
<b>Académie de Musique</b>	Rue Mottoulle 7 à BEAUMONT	Huguette WERION	<b><u>140€</u></b> + Charges énergétiques
<b>Ping-Pong</b>	Rue Mottoulle 7 à BEAUMONT	Gauthier DUTRY	<b><u>419€</u></b> + Charges énergétiques
<b>MJB</b>	Rue Mottoulle 7 à BEAUMONT	Philippe LEYN	<b><u>419€</u></b> + Charges énergétiques
<b>Patros de BEAUMONT</b>	Rue Mottoulle 7 à BEAUMONT	Loïc RIVEZ	<b><u>419€</u></b> + Charges énergétiques
			<b><u>279€</u></b> + Charges énergétiques

<p><b>Radio Salamandre</b></p> <p><b>ALE</b></p>	<p>Grand Place 17 à BEAUMONT</p> <p>Grand Place 17 à BEAUMONT</p>	<p>Pierre HAMMO</p> <p>Gérard MAES</p>	<p><b><u>273€</u> +</b> Charges inhérentes au propriétaire</p> <p><b><u>273€</u> +</b> Charges inhérentes au propriétaire</p>
<p><b>Maison des Jeunes</b></p> <p><b>La Fanfare Royale l'Union de SSG</b></p> <p><b>Cours de couture</b></p> <p><b>Les Chiffres et les Lettres</b></p>	<p>Rue Les Ruelles à SSG</p> <p>Rue Les Ruelles à SSG</p> <p>Rue Les Ruelles à SSG</p> <p>Rue Les Ruelles à SSG</p>	<p>Noël DELHAYE Isabelle COLSON</p> <p>Soraya WERION</p> <p>Christelle LUST</p> <p>Alain TELLIER</p>	<p><b><u>36€</u> +</b> Charges énergétiques</p> <p><b><u>108€</u> +</b> Charges énergétiques</p> <p><b><u>36€</u> +</b> Charges énergétiques</p> <p><b><u>36€</u> +</b> Charges énergétiques</p>
<p><b>Tennis de table</b></p>	<p>Rue Tilia 11 à STREE</p>	<p>Nicolas VERSCHUEREN</p>	<p><b><u>795€</u> +</b> Charges énergétiques</p>
<p><b>Jeunesse de STREE</b></p> <p><b>La Flèche de Strée</b></p>	<p>Rue Fernand Lecocq 11 à STREE</p> <p>Rue Fernand Lecocq 11 à STREE</p>	<p>Maggy LUC</p>	<p><b><u>15€</u> +</b> Charges énergétiques</p> <p><b><u>59€</u> +</b> Charges énergétiques à l'exception du téléphone</p>
<p><b>Le Brass Band de Thudinie</b></p> <p><b>Jeunesse de RENLIES</b></p>	<p>Place Tilly 1 à RENLIES</p> <p>Place Tilly 1 à RENLIES</p>	<p>Olivier JOUNIAUX</p> <p>Guilhem DUPUIS</p>	<p><b><u>63€</u> +</b> Charges énergétiques</p> <p><b><u>63€</u></b> Charges énergétiques</p>

<b>Salle de RENLIES</b>	Rue Géramont 14 à RENLIES	Francine LECOHER	<b><u>1902€</u></b>
<b>Club Kiki Pétanque</b>	Rue Jean Leroy 1 à LEVAL- CHAUDEVILLE	Hervé SALAMONE	<b><u>252€</u> + Charges inhérentes aux travaux du bâtiment</b>
<b>Stand de Tir</b>	Rue Jean Leroy 1 à LEVAL- CHAUDEVILLE	Marcel HOYOUX	<b><u>206€</u> + Charges énergétiques</b>
<b>Les Arbalétriers</b>	Place de Thirimont 80 à THIRIMONT	Jean-Marc PLANGERE	<b><u>314€</u> + Charges énergétiques</b>
<b>Jeunesse de THIRIMONT</b>	Place de Thirimont 10 à THIRIMONT	François DE GHESELLE	<b><u>48€</u> + Charges énergétiques</b>
<b>La Jeune Garde Colombophile</b>	Place de Thirimont 10 à THIRIMONT	Gérard MAES	<b><u>48€</u> + Charges énergétiques</b>
<b>VAG Sprint de Thirimont</b>	Place de Thirimont 10 à THIRIMONT	Jérôme COQUETTE Jean-Jacques COQUETTE	<b><u>24€</u> + Charges énergétiques</b>
<b>La Raquette beaumontoise</b>	Rue du Vivier 4	Mickaël JADIN	<b><u>160€</u> + EAU et Charges inhérentes au propriétaire</b>
<b>Cours de tennis Remise du Centre sportif</b>	Rue du Vivier 4 Rue du Vivier 1		
<b>REC de BEAUMONT Buvette + Parking Terrain de foot</b>	Rue de l'Abattoir 1  Passage des Pierres	Marc LECHAT	<b><u>731€</u> + Charges inhérentes au propriétaire</b>

**TOTAL Valorisation pécuniaire de l'occupation des bâtiments : 92.544€/an**

**Article 2** : Les bénéficiaires utilisent leur subvention pour le bon fonctionnement de leurs activités.

**Article 3** : Pour justifier l'utilisation des subventions, les bénéficiaires produisent un rapport d'activités, une déclaration sur l'honneur (pièces justificatives), voire une convention.

**Article 4** : Tous les bénéficiaires sont en ordre et aucun remboursement ne sera réclamé pour l'année 2019.

**7. Contrôle de l'utilisation des subventions en numéraire octroyées – Liquidation des subventions**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu les articles L1122-30, L1122-37 et L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu l'avis de légalité demandé au Directeur Financier f.f, en date du 7 janvier 2021 ;

Vu l'avis de légalité du Directeur Financier f.f, reçu le 18 janvier 2021 ;

Vu la délibération du 26 janvier 2021 pour laquelle le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention en numéraire aux Associations et ASBL mentionnées dans le tableau ci-dessous ;

<b>N° article budgétaire</b>	<b>Association</b>	<b>Subvention</b>	<b>Objet</b>
76202/332-02	ASBL Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut	3718 €	Promouvoir des cours de danses, de chants et des spectacles
76207/332-02	ASBL Comité Charles-Quint de Beaumont	2000 €	Organiser une reconstitution historique
76203/332-02	ASBL Foyer culturel de Beaumont	18.500 €	Organiser leurs activités socioculturelles
76101/332-02	ASBL Ocarina Hainaut Oriental (anciennement Jeunesse et Santé d'Anderlues)	1418 €	Encadrer des enfants dans diverses activités
76205/332-02	ASBL Oxyjeune de Rance	2500 €	Aider les jeunes et leurs parents en difficulté
562/332-02	ASBL Office du tourisme de Beaumont	25.348 €	Promouvoir le tourisme
76206/332-02	ASBL Maison des jeunes de Beaumont	3000 €	Encadrer des jeunes dans des activités de citoyenneté
76201/332-02	ASBL Radio Salamandre	1500 €	Promouvoir les activités de la région

76209/332-02	ASBL Festival Eté Mosan	1000 €	Financer leur concert annuel
835/433-01	ONE	400 €	Organiser un évènement (Saint-Nicolas)
76214/332-02	Fanfare de SOLRE-SAINT-GERY	500€	Activités musicales
56213/435-01	Les Commerçants de BEAUMONT	1500€	Organiser des activités promotionnelles

Considérant que les bénéficiaires devaient utiliser leur subvention dans le cadre de leurs activités respectives ;

Considérant que les bénéficiaires devaient produire leur rapport d'activités et leur bilan de l'année écoulée ou une déclaration sur l'honneur ;

Considérant que les bénéficiaires ont transmis les justifications exigées ;

Considérant que l'Administration a examiné lesdites justifications reçues ;

Considérant qu'il ressort de cet examen que les subventions ont été utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Que les subventions en numéraire attribuées aux Associations et ASBL mentionnées dans le tableau ci-dessus ont été utilisées aux fins en vue desquelles elles ont été octroyées.

**Article 2** : De procéder à la liquidation des subventions auprès des Associations et ASBL mentionnées dans le tableau repris ci-dessus.

**Article 3** : Une copie de la présente délibération sera transmise au Directeur Financier f.f et au Service Comptabilité.

## **8. Taxes communales – Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 – Approbation**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la Constitution, les articles 41, 162, 170 et/ou 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1124-40, L3131-1 ;

Vu la circulaire du 4 décembre 2020 relative à la compensation fiscale octroyée aux communes et provinces wallonnes dans le cadre de la crise du covid-19 ;

Vu les mesures prises par le Comité de concertation pour limiter la propagation du virus dans la population ;

Considérant que ces mesures sont de nature à ralentir voire arrêter certaines activités commerciales, industrielles, touristiques, culturelles ;

Considérant qu'au cours de la crise, de nombreux secteurs ont été impactés ; que des mesures de soutien aux différents secteurs impactés ont déjà été prises par l'Etat fédéral et les entités fédérées, ; que toutefois, les secteurs des cafetiers, des restaurants, des hôtels, ainsi que des maraîchers/ambulants et des forains ont été, et le sont toujours actuellement, particulièrement affectés par les mesures de restriction d'activités et de confinement ;

Considérant les pertes financières parfois considérables liées à ce ralentissement voire à l'arrêt total de l'activité économique que subissent les secteurs précités ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter des mesures de soutien aux secteurs des cafetiers, des restaurants, des hôtels, ainsi que des maraîchers/ambulants, des forains et des cirques en 2021 ;

Considérant les moyens et capacités budgétaires de la Commune ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de ne pas appliquer, pour l'exercice 2021, la taxe sur les débits de boissons ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2019, approuvée le 17 janvier 2020 établissant pour les exercices 2020 à 2025 la taxe sur les débits de boissons fermentées ou spiritueuses ;

Considérant que la suppression de la taxe sur les débits de boissons aura un impact financier de 1012,50€ ;

Vu la communication du dossier au Directeur financier faisant fonction en date du 12 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier faisant fonction en date du 18 janvier 2021 et joint en annexe ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : à l'unanimité,

**Article 1er** : De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 17 décembre 2019, approuvée le 17 janvier 2020 établissant pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les débits de boissons.

**Article 2** : Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

**Article 3** : Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**9. Patrimoine – Vente du matériel usagé de l'ancien abattoir de la Ville de Beaumont – Délibération du Conseil communal du 24 novembre 2020 – Rectification**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal a décidé la vente de principe du bâtiment de l'ancien abattoir de Beaumont en date du 24 septembre 2019 ;

Attendu que le Collège communal, en date du 11 septembre 2019, a pris la décision de désosser ce matériel pour vendre l'abattoir plus facilement ;

Vu la délibération du Conseil communal du 24 novembre 2020 acceptant et adjugeant la vente à Monsieur Chabot Bruno, Rue de la Naïe 18 à 5660 Couvin pour le prix de 5.000€ TVAC pour le matériel d'équipement de l'abattoir ;

Considérant qu'il y a lieu d'indiquer que le produit de cette vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire ;

Sur proposition du Collège communal ;

Décide, à l'unanimité,

**Article Unique** : Le produit de cette vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

**Question orale ajoutée par le groupe ARC à la séance du Conseil communal du 26 janvier 2021, relative à l'achat des fournitures, guirlandes et sapins de Noël pour l'année 2020 :**

**Rappel :**

**Les dépenses pour Noël :**

- Sapins : 1.988,01 €
- Fournitures pour fixer les sapins : 22,06 €
- Fournitures pour fixer les tapis rouge : 16,65 €
- Guirlandes : 6.765,11 €
- Fournitures pour fixer les guirlandes : 343,71 €

**Ma question se veut une proposition de réflexion pour l'avenir (Noël 2021 et les autres) et l'utilisation de cet argent pour créer une décoration de Noël mieux adaptée que ce qui se fait depuis plusieurs années.**

**Pourquoi ces critiques constructives : l'idée est de faire de la Grand Place en ce qui concerne la Ville de Beaumont le LIEU de rassemblement des activités de Noël. La Grand Place redevient la façade de l'hôtel de ville. Il nous semble donc important de réfléchir au**



Noël 2021 afin qu'il soit plus festif et donne envie aux gens de se rendre vers la Grand Place. En égayant celle-ci même si l'activité Covid rendait les rassemblements interdits, rien n'aurait empêché la ville de favoriser un embellissement et une certaine féerie de Noël (voir toute proportion gardée bien évidemment les places de Mons, Bruxelles, Namur, La Louvière et par contre plus proche de nous Thuin...).

Une deuxième critique porte sur les sapins qui sont déposés sur des trottoirs de la ville, attachés à des poteaux d'éclairage. Souvent, ces sapins entravent la mobilité surtout des PMR, des familles avec poussettes ou encore des familles avec l'obligation de marcher sur la route à certains endroits et honnêtement, ces sapins n'apportaient rien à la féerie de Noël. C'est une dépense assez inutile nous semble-t-il ? De plus, l'un d'eux a été volé peu de temps après avoir été placé.

Il nous semble donc important d'entamer dès à présent une réflexion sur ce que l'on veut créer comme féerie de Noël pour les années à venir et rendre notre ville attractive, sans oublier les places de nos villages, à cette période de l'année et ce avec ou sans COVID.

*Monsieur le Président du Conseil, B. LAMBERT, répond que les sapins cela fait plutôt Noël et qu'il trouve cela joli. C'est donc subjectif. On a prévu un budget 2021 pour améliorer l'attractivité de la ville. On s'est toujours axé sur Noël mais d'autres festivités existent (ex : Halloween). Il faut aussi avoir une lecture financière. En 2020 suite à la crise et au fait que les citoyens ne pouvaient se rassembler on n'a pas voulu les attirer sur la Grand Place avec des décors de Noël. On a préféré aussi donner aux citoyens des masques et des chèques plutôt que de mettre de l'argent dans des décorations.*

## **10. Communication du Bourgmestre**

*Monsieur B. LAMBERT, Bourgmestre-Président, informe les membres du Conseil communal :*

- *De la situation sanitaire liée au COVID-19 et notamment de l'augmentation des contaminations dans notre région depuis le 18 janvier dernier. Celle-ci s'est ressentie également au niveau de l'administration avec un petit cluster au niveau du Service Technique.*
- *Que la vaccination a été faite dans les maisons de repos de l'entité.*
- *Que malgré notre demande, le centre de testing le plus proche ne se situera pas à Beaumont.*
- *Que vu les conditions sanitaires actuelles, le Grand Feu de Barbençon ne pourra pas non plus avoir lieu.*
- *Que l'Administration Communale a introduit un recours auprès du Ministre compétent contre le permis délivré à la société NEW WIND sur le projet des éoliennes sur le territoire de Renlies.*

### **HUIS-CLOS**

1. Procès-verbal de la séance à huis-clos du Conseil communal du 15 décembre 2020 – Approbation
2. Personnel enseignant – Mise en disponibilité – Institutrice primaire – Octroi
3. Désignation personnel enseignant – Institutrice primaire – Ecoles de THIRIMONT et SOLRE-SAINT-GERY – Remplacement – Ratification

*La séance est levée par le Président.*

Par le Conseil :

La Directrice générale,

L. STASSIN

Le Bourgmestre-Président,

B. LAMBERT